



**AVANT HIER APPLAUDI-ES !  
HIER OUBLIE-ES !  
AUJOURD'HUI ACCUSE-ES !  
DEMAIN VIRE-ES ???**



La loi sur le passe sanitaire et l'obligation vaccinale s'applique depuis le 9 août. Cette loi a de nombreuses conséquences directes à la fois pour les droits des salarié-es de nos établissements mais aussi pour les droits des usager-es :

- Le 15 septembre, les salarié-es ou agent-es qui n'auront pas rempli les conditions de l'obligation vaccinale se verront suspendu-es sans salaire.
- Les usager-es subissent déjà une diminution de l'accès aux soins, un risque de retard de prise en charge et de perte de chance . Les patient-es ou usager-es ne pourront plus bénéficier de la présence de leurs proches à leurs côtés.

Les établissements de santé, du social et du médico-social, ont-ils les moyens de se séparer de leurs salarié-es ou agent-es alors que l'ensemble des services sont déjà en manque de personnel ?

Le gouvernement veut-il réellement continuer à fermer des services ?

La coercition n'est pas le moyen de sortir de cette crise, le gouvernement s'égare totalement !

### **Ensemble, refusons de restreindre nos libertés et nos droits :**

- **NON** au passe sanitaire pour aller travailler !
- **NON** aux suspensions de salaire !
- **NON** aux licenciements !
- **NON** à la division vacciné-es/ non vacciné-es !

**OUI** à de réels moyens débloqués pour la santé et le social (effectifs, lits, matériel) pour améliorer nos conditions de travail et les conditions d'accueil des patient-es et usager-es.

**OUI** à la levée des brevets sur les vaccins et l'accès universel aux soins et la vaccination pour tou-te-s selon ses choix !

**POUR** l'arrêt de la casse du droit du travail et des droits sociaux.

**POUR** le retrait de cette loi et ses mesures.

**MOBILISATION SANTE, SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL  
CONTRE LE PASSE SANITAIRE ET L'OBLIGATION VACCINALE  
DERNIER JOUR AVANT EXCLUSION !**

**Rassemblement mardi 14 septembre 2021**

**14h devant la préfecture**

**pour une audience avec Mme la préfète, M. le directeur de l'ARS, et  
M. le président du Conseil départemental**